

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 3 février 2014 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Madame la conseillère Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Absence : Madame la conseillère Diane Thériault.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

**1- Ouverture de la séance**

À 20h05, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

**2- Adoption de l'ordre du jour**

2014-02-22

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Octroi du contrat de refinancement par billets du règlement d'emprunt numéro 2000-315 (total de 423 300 \$)
  - 4.3 Concordance du règlement d'emprunt numéro 2000-315 selon les modalités de financement par billets
  - 4.4 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : adoption du règlement
- 7- Élections du 3 novembre 2013 : dépôt des formulaires DGE-1038
- 8- Cours de l'ADMQ « Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux » : inscription
- 9- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais
- 10- Déversements de carburant sur la Route 104, la Route 227 et le rang de la Rivière Ouest : disposition des matières absorbantes contaminées
- 11- Municipalité de Henryville : demande d'appui contre le projet de virage à gauche sur la Route 133
- 12- Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec : demande de subvention pour le volet éclairage public à DEL
- 13- Rapiéçage mécanisé et manuel 2014 : appel d'offres
- 14- Marquage de chaussée 2014 : appel d'offres
- 15- Fauchage le long des chemins 2014 : appel d'offres
- 16- Urbanisme :
  - 16.1 Règlement numéro 2014-420, PAE pour l'affichage le long de l'Autoroute 10 : avis de motion

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

- 16.2 Règlement numéro 2014-420, PAE pour l'affichage le long de l'Autoroute 10 : adoption du projet de règlement
- 16.3 Comité consultatif d'urbanisme : renouvellement de mandats
- 17- Offre d'emploi pour un coordonnateur en loisirs
- 18- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide : demandes diverses suite à la rencontre du 9 décembre 2013
- 19- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 20- Varia
- 21- Période de questions
- 22- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Approbation des procès-verbaux**

2014-02-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2014, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Affaires financières**

**4.1 Comptes à payer**

2014-02-24

Une liste des comptes à payer au 3 février 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 929 783,57 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

**4.2 Octroi du contrat de refinancement par billets du règlement d'emprunt numéro 2000-315 (total de 423 300 \$)**

2014-02-25

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 11 février 2014 au montant de 423 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2000-315; ce billet est émis au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>36 200 \$</b>	<b>3,11 %</b>	<b>11 février 2015</b>
<b>37 500 \$</b>	<b>3,11 %</b>	<b>11 février 2016</b>
<b>38 800 \$</b>	<b>3,11 %</b>	<b>11 février 2017</b>
<b>40 100 \$</b>	<b>3,11 %</b>	<b>11 février 2018</b>
<b>270 700 \$</b>	<b>3,11 %</b>	<b>11 février 2019</b>

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires pré-autorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Concordance du règlement d'emprunt numéro 2000-315 selon les modalités de financement par billets**

2014-02-26

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite emprunter par billets un montant total de 423 300 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
2000-315	423 300 \$

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aura, le 10 février 2014, un montant de 423 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 228 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 2000-315;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

ET RÉSOLU :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- qu'un emprunt par billets au montant de 423 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2000-315 soit réalisé;
- que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- que les billets soient datés du 11 février 2014;
- que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015.</b>	<b>36 200 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>37 500 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>38 800 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>40 100 \$</b>
<b>2019.</b>	<b>41 400 \$ (à payer en 2019)</b>
<b>2019.</b>	<b>229 300 \$ (à renouveler)</b>

- que, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 février 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2000-315, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville emprunte 423 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 2000-315.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.4 Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

**5- Correspondance**

**2014-02-27**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 3 février 2014. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

**Madame Marie Bouillé, députée d'Iberville : demande d'appui pour l'unité de médecine familiale à Iberville**

Considérant la lettre datée du 27 janvier 2014 de Madame Marie Bouillé, députée d'Iberville, demandant l'appui de la MRC du Haut-Richelieu et de ses municipalités concernant l'implantation d'une unité de médecine familiale à Iberville;

2014-02-28

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'appuyer Madame Marie Bouillé, députée d'Iberville, dans le dossier concernant l'implantation d'une unité de médecine familiale à Iberville;
- de transmettre la présente résolution à Madame Marie Bouillé, députée d'Iberville, à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'à Monsieur Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Municipalité de Saint-Alexandre : invitation à une formation concernant les comités consultatifs d'urbanisme et les dérogations mineures**

2014-02-29

Considérant le courriel daté du 30 janvier 2014 de la Municipalité de Saint-Alexandre invitant les élus, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) ainsi que les inspecteurs municipaux à participer à une journée de formation concernant les comités consultatifs d'urbanisme et les dérogations mineures;

Considérant que cette journée de formation aura lieu au Complexe municipal de Saint-Alexandre;

Considérant que le coût de la formation est de 95 \$ plus taxes par participant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription à cette formation pour les personnes intéressées parmi les élus, les membres du CCU et l'inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Coordonnateur des loisirs : lettre de démission de Monsieur Marc Drouin**

La lettre datée du 17 janvier 2014 de Monsieur Marc Drouin, inspecteur municipal, intitulée « Mise au point concernant ma démission à titre de coordonnateur des loisirs » est déposée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

**6- Règlement numéro 2014-419, Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : adoption du règlement**

2014-02-30

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, adopter un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal;

Considérant que le code d'éthique et de déontologie doit être révisé à la suite d'une élection générale;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 janvier 2014;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 7 janvier 2014 par Monsieur le conseiller Gaétan Coutu;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU que le règlement numéro 2014-419 soit adopté, et qu'il est ordonné et décrété par le présent règlement ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2014-419 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7- Élections du 3 novembre 2013 : dépôt des formulaires DGE-1038**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les formulaires DGE-1038, Section 2, portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est 100 \$ ou plus, et ce, pour chacun des 15 candidats aux élections municipales du 3 novembre 2013.

**8- Cours de l'ADMQ « Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux » : inscription**

2014-02-31

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement de l'inscription de Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, au cours intitulé « Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux » offert par l'ADMQ le 26 février 2014 à Saint-Hyacinthe, au coût de 278 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement de Madame Papineau relativement à cette journée de formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**  
Séance ordinaire du 3 février 2014

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

2014-02-32

**9- Réclamation pour dommages à un véhicule au 518, rang des Irlandais**

Considérant que le 11 octobre 2013, l'inspecteur municipal effectuait des travaux de voirie près du 518, rang des Irlandais;

Considérant que la porte de la benne du camion s'est détachée et, en tombant, a accroché le véhicule stationné sur le terrain du 518, rang des Irlandais;

Considérant que le propriétaire du véhicule a transmis à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une réclamation de 615 \$ plus taxes, représentant le coût des réparations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de transmettre cette réclamation à l'assureur de la Municipalité.

Dissidents : Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu qui suggèrent de rencontrer le propriétaire du véhicule.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

2014-02-33

**10- Déversements de carburant sur la Route 104, la Route 227 et le rang de la Rivière Ouest : disposition des matières absorbantes contaminées**

Considérant que suite aux déversements de carburant survenus le 3 octobre 2013 à l'intersection de la rue Principale (Route 104) et du rang de la Rivière Ouest ainsi qu'à l'intersection de la Route 104 et de la Route 227, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a demandé au Ministère des Transports du Québec (MTQ) :

- de venir chercher les matières absorbantes contaminées générées par ces déversements et d'en disposer; et
- de rembourser à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le montant qui lui sera facturé par la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'intervention des pompiers lors de ces déversements de carburant sur des routes provinciales (réf. résolution No 2013-11-236);

Considérant la lettre datée du 16 janvier 2014 du MTQ informant la Municipalité des raisons pour lesquelles le Ministère ne peut acquiescer à la demande d'assumer les frais relatifs à cette intervention;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de demander une rencontre avec Madame Joceline Béland de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du MTQ pour discuter de ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11- Municipalité de Henryville : demande d'appui contre le projet de virage à gauche sur la Route 133**

2014-02-34

Considérant la résolution numéro 4673-11-2013 de la Municipalité de Henryville par laquelle cette Municipalité exprime son désaccord avec le projet du Ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant des voies de virage à gauche dans les deux sens sur la Route 133 et demande l'appui des municipalités environnantes;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont demandé et obtenu des renseignements supplémentaires de la Municipalité de Henryville au sujet de ce dossier (réf. résolution No 2013-12-254);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de d'appuyer la Municipalité de Henryville contre le projet de virage à gauche sur la Route 133.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12- Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec : demande de subvention pour le volet éclairage public à DEL**

2014-02-35

Considérant que le remplacement des luminaires d'éclairage public est admissible à une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la présentation d'une demande de subvention pour le remplacement des luminaires d'éclairage public de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'année 2014, et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13- Rapiécage mécanisé et manuel 2014 : appel d'offres**

2014-02-36

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé (environ 1 905 t.m.) et manuel (environ 10 t.m.) pour l'année 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14- Marquage de chaussée 2014 : appel d'offres**

2014-02-37

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de marquage de chaussée pour l'année 2014.

Dissidents : Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu qui suggèrent de procéder à un appel d'offres par invitation.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**15- Fauchage le long des chemins 2014 : appel d'offres**

2014-02-38

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour le fauchage le long des chemins pour l'année 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16- Urbanisme**

**16.1 Règlement numéro 2014-420, PAE pour l'affichage le long de l'Autoroute 10 : avis de motion**

Avis de motion

Monsieur le conseiller André Côté donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2014-420 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10.

**16.2 Règlement numéro 2014-420, PAE pour l'affichage le long de l'Autoroute 10 : adoption du projet de règlement**

2014-02-39

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

ET RÉSOLU que le projet de règlement numéro 2014-420 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour l'implantation d'enseignes commerciales le long de l'Autoroute 10 soit adopté comme suit :

(Le texte du projet de règlement numéro 2014-420 peut être consulté aux archives de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.3 Comité consultatif d'urbanisme : renouvellement de mandats**

2014-02-40

Considérant que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'une durée de deux ans et est renouvelable;

Considérant que le mandat de Monsieur Alexandre Loiseau se terminait en novembre 2013;

Considérant que le mandat de Madame Stella Lamothe se terminait en janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- de renouveler le mandat de Monsieur Alexandre Loiseau à titre de membre du CCU, et ce, pour une durée de deux ans se terminant en novembre 2015;
- de renouveler le mandat de Madame Stella Lamothe à titre de membre du CCU, et ce, pour une durée de deux ans se terminant en janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17- Offre d'emploi pour un coordonnateur en loisirs**

Le dossier concernant l'offre d'emploi pour un coordonnateur en loisirs est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

**18- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide : demandes diverses suite à la rencontre du 9 décembre 2013**

2014-02-41

Considérant la rencontre tenue le 9 décembre 2013 entre les membres du Conseil municipal et Monsieur Jean Giguère, président du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que le Festival a dressé un compte rendu de cette rencontre dans lequel se trouvaient diverses demandes faites à la Municipalité;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 16 janvier 2014 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et ayant comme objet : « Suivi de la rencontre du 9 décembre 2013 et du compte rendu »;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

Considérant que certaines réponses aux demandes du Festival doivent être entérinées par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à élargir le ponceau d'entrée sur le 9<sup>e</sup> Rang et à replacer le poteau de la barrière au bout de la clôture, le tout à ses frais;
- de ne pas autoriser l'utilisation de la patinoire pour les activités du Festival ni l'utilisation du terrain de balle pour le stationnement de véhicules;
- de prolonger l'heure de fermeture du site jusqu'à 2h00 lors du rodéo seulement, à la condition que le son de la musique soit considérablement baissé après 1h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités**

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de janvier 2014.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

**20- Varia**

Il n'y a aucun point à ajouter au « Varia ».

**21- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

**22- Levée de la séance**

2014-02-42

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance ordinaire du 3 février 2014**

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Mario van Rossum, maire